

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets décrits ci-dessous :

Le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 9 mars 2026 à 18 h 30, les premiers projets de résolution pour les projets particuliers suivants :

1. Projet particulier PP27-0358 en vue de permettre la démolition du bâtiment situé au 9501, rue Notre-Dame Est et la construction d'un bâtiment résidentiel (1265092003).

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée 0632 et ses zones contiguës 0557, 0558 et 0574.

2. Projet particulier PP27-0359 en vue de permettre la démolition d'un bâtiment commercial d'un étage et la construction d'un bâtiment résidentiel de 60 logements sur 6 étages situé au 3850, rue Sainte-Catherine Est (1267499005).

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée 0355 et ses zones contiguës 0285, 0331, 0354 et 0357.

3. Projet particulier PP27-0360 en vue de permettre le lotissement du lot 1 879 420 du cadastre du Québec, ainsi que la transformation et l'occupation du bâtiment de l'église Saint-Clément et de son presbytère, de même que l'aménagement des espaces extérieurs, pour l'immeuble situé aux 4901-4903, rue Adam (1269099002).

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.




Le plan ci-dessous illustre la zone visée 0405 et ses zones contiguës 0330, 0394 et 0774.

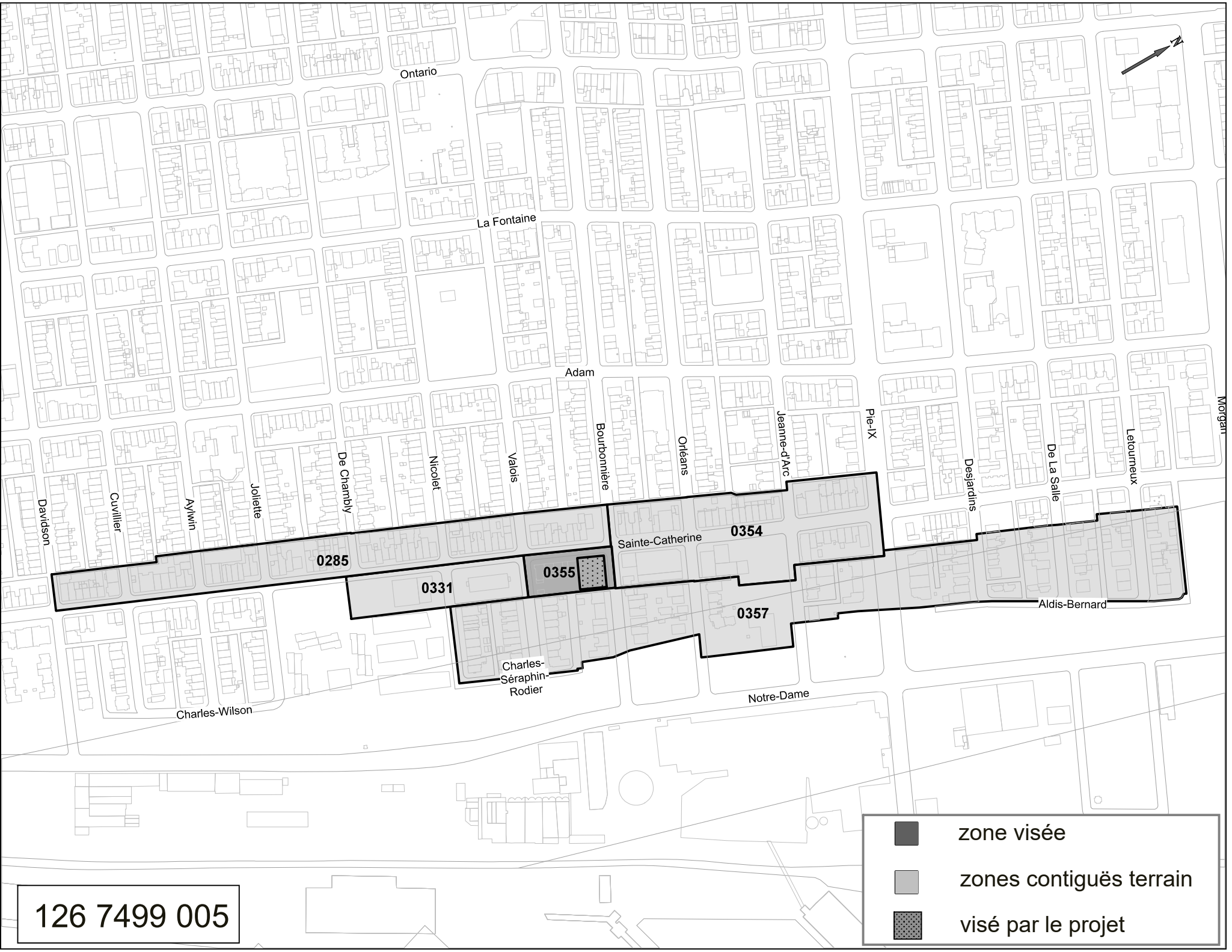
Le conseil d'arrondissement a aussi adopté, à la même séance ordinaire, le projet de résolution suivante :

1. Résolution autorisant le lotissement du lot 1 879 420 du cadastre du Québec, ainsi que la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment résidentiel, de même que l'aménagement des espaces extérieurs, pour l'immeuble situé 4901-4903, rue Adam, en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q. 2024, c. 2) - 1269099001.






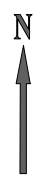
126 5092 003

	zone visée
	zones contigües
	bâtiment à l'étude





126 7499 005

	zone visée
	zones contiguës terrain
	visé par le projet



126 9099 002

	zone visée
	zones contiguës

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 26 mars 2026, à 18 h, à la salle du conseil de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) et de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q. 2024, c. 2).

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil qu'elle aura désigné, expliquera ces projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ces sujets.

Le projet de résolution et les projets particuliers, ainsi que les plans de zones sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

FAIT À MONTRÉAL, CE 18^E JOUR DE MARS 2026.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc